

Les infrastructures nationales de transport maritimes et fluviales à l'horizon 2030



Infrastructures existantes

- Voies navigables gab. 1500 t. et +
- Voies navigables gab. de 650 à 1500 t.
- Voies navigables de gab. inf. à 650 t.
- Principaux ports maritimes nationaux
- Principaux ports fluviaux ayant un trafic sup. à 550 000 t. (2002)
- Principaux ports fluviaux avec accès ferroviaire et/ou fluvio-maritime

Infrastructures proposées

- Projet de liaison fluviale prioritaire
- Autres liaisons fluviales étudiées
- Autoroutes de la mer

Sources des projets mentionnés

- TDIE (Etude des besoins régionaux)
- Voies navigables de France
- Port autonome de Paris

N.B.: Les tracés figurés pour les projets sont indicatifs

CORSE